



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le 27/08/2020

BAN DES VENDANGES DANS LE DÉPARTEMENT DU CHER AOC MENETOU-SALON

Sur proposition de l'INAO et en accord avec l'organisme de défense et de gestion, le début des vendanges a été fixé par un arrêté préfectoral du 27 août 2020, selon le calendrier suivant :

**AOC MENETOU-SALON
SAUVIGNON BLANC, PINOT NOIR**

jeudi 27 août 2020

Des dérogations individuelles au respect du ban des vendanges peuvent être accordées par l'INAO sous certaines conditions.

Pour de plus amples renseignements, les viticulteurs pourront s'adresser à leur organisme de défense et de gestion.

Pour tout renseignement :

Direction départementale des Territoires du Cher
Service Économie Agricole et Développement Rural
6, place de la Pyrotechnie
CS 20001 -18 019 BOURGES cedex.

**Contact presse
Direction départementale
des Territoires**

Tél : 02 48 67 18 18
Mél : pref-communication@cher.gouv.fr
www.cher.gouv.fr

Place Marcel Plaisant
CS 60022
18020 BOURGES CEDEX